



Le 18 mai 2017

## FORMATION DE 1000 RÉFUGIÉS : 7 OPCA SE MOBILISENT



Signature de l'accord-cadre entre les Ministères de l'Intérieur, du Travail et du logement, de l'OFII, de Pôle Emploi et du FPSPP en présence des OPCA.

Face aux conflits du Proche et Moyen Orient et de l'Afrique de l'Est occasionnant l'arrivée de réfugiés sur le territoire français, nous sommes 7 OPCA à nous être mobilisés pour la formation de 1 000 réfugiés (Afdas, AGEFOS PME, Constructys, FAF.TT, FORCO, OPCAİM et OPCALIA). Notre objectif est de développer une véritable dynamique « formation – accompagnement – emploi » afin de garantir aux personnes bénéficiant de la protection internationale une insertion professionnelle et une intégration réussies.

Cette mobilisation inédite est le fruit d'une réponse commune à l'appel à projets lancé par le FPSPP (Fond Paritaire pour la Sécurisation des Parcours Professionnels) sur la « *formation à destination des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire* ». Cette démarche fait suite aux expérimentations menées par le FAF.TT et l'AFPA en Île-de-France et en Hauts-de-France, où respectivement 100 et 79 personnes ont été accompagnées et formées.

Les objectifs que nous nous sommes fixés sont l'emploi, l'intégration et l'autonomie des personnes. C'est pourquoi, nous proposons, en partenariat avec l'AFPA, un parcours « tout intégré » comprenant formation, hébergement, restauration et accompagnement global (social, administratif, médical et professionnel).

Ce parcours se décline en trois temps. Un premier socle de 200 h de français sera dispensé aux bénéficiaires par l'OFII (Office Français de l'immigration et de l'intégration) dans le cadre du contrat d'intégration républicaine\*. Ces derniers suivront ensuite une Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) de 400 heures centrée sur l'apprentissage du Français à visée professionnelle et la découverte des métiers. Les métiers visés sont ceux pour lesquels les entreprises ont des difficultés

à recruter à savoir l'industrie, le BTP et les services. Enfin, elles bénéficieront d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI) de minimum 450 heures visant une première brique de qualification avec un soutien en Français.

Cet engagement fort des OPCA a pour but de fédérer les acteurs de l'emploi dans les territoires et de faire de la formation professionnelle le levier d'insertion et d'intégration pour les personnes réfugiées.

\* Le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement. En le signant, l'étranger s'engage à respecter les principes et valeurs de la société française et de la République et à suivre les formations qui lui sont prescrites.



#### A propos du FAF.TT

Le FAF.TT est l'OPCA, OCTA et OPACIF de la branche du travail temporaire. Il gère les aspects administratifs et financiers des actions de formation des salariés intérimaires et permanents. Il a également un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des entreprises de travail temporaire et des salariés. Lieu d'échanges et de capitalisation des bonnes pratiques, le FAF.TT développe des partenariats avec les acteurs nationaux et locaux de l'emploi, pour répondre au mieux aux problématiques d'emploi, de formation et d'insertion de chaque bassin d'emploi. En savoir plus sur [www.faftt.fr](http://www.faftt.fr)

#### Contact presse

Justine Icard, chargée de communication – 01 53 35 70 84 – [jicard@faftt.fr](mailto:jicard@faftt.fr)